



FLASH INFORMATIONS MUNICIPALES



Se déplacer en car

Liaison La Meilleraye de Bretagne – Nantes
à compter du mardi 1^{er} septembre 2020



La commune de La Meilleraye de Bretagne sera desservie par la ligne 348 à l'Arrêt Cimetière par 2 allers retours vers Nantes :

- Départ 6 h 22 et arrivée à 7 h 40 à Nantes Michelet,
- Départ 7 h 09 et arrivée à 8 h 15 à Nantes Haluchère
- Retour à 17 h 15 depuis Nantes Mairie de Doulon, arrivée à 18 h 36 à la Meilleraye de Bretagne
- Retour à 17 h 55 depuis Nantes St Jean-Baptiste de la Salle, arrivée à 19 h 10 à La Meilleraye de Bretagne.

Les nouvelles fiches horaires pour l'hiver 2020/2021 seront consultables à partir de la fin du mois d'août sur le site internet www.aleop.paysdelaloire.fr

Prix : 2, 40 € le billet pour un transport.

SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL

Depuis le 1^{er} avril 2020, un nouvel agent a rejoint l'équipe du service technique de la commune. Il s'agit de Mr Jérôme MÉNARD, domicilié à La Meilleraye-de-Bretagne, en charge des Espaces Verts. Son collègue Mr Jorge CORTEZ est en charge des bâtiments communaux et de la voirie.

Mr Michel JULIENNE, Conseiller Municipal délégué à la gestion des services techniques, voirie et espaces verts est l'interlocuteur principal entre la commune et les agents techniques.



Depuis le mois de juin, un Portail Familles intitulé <http://monespacefamille.fr> est destiné à toutes les familles d'enfants scolarisés sur la commune pour la gestion des repas et de l'accueil périscolaire. La création d'un compte personnel sur le portail familles est obligatoire pour bénéficier de ces services communaux à compter de la prochaine rentrée. Les délais fixés sur le règlement cantine pour inscriptions ou annulations doivent impérativement être respectés. Dans le cas contraire, les enfants ne pourront pas être accueillis pour le déjeuner. **Rappel :** les nouvelles familles et celles rencontrant des difficultés d'accès au portail familles doivent rapidement prendre contact avec la mairie.

STATIONNEMENT

Le stationnement sur la place de l'Eglise reste difficile d'accès pour les usagers des commerces car trop de voitures restent stationnées à la journée ou en permanence, faute d'emplacement ou de garage à leur domicile. Pour faciliter l'accès à nos commerces, nous avons matérialisé deux emplacements du côté « pharmacie », et en ferons de même prochainement pour le côté opposé. Nous invitons tous nos automobilistes permanents à utiliser les stationnements « parking à côté du Proxi dans le prolongement des conteneurs » ou sur le parking en dessous de l'école privée. Merci à vous tous de votre compréhension.



TRAVAUX « MAISON SENIORS »



Après avoir réalisé des diagnostics amiante sur les bâtiments, nous arrivons à la phase démolition de la maison et d'une partie de l'atelier municipal côté EST. Les travaux devraient commencer après le 15 août, cependant il faut passer avant tout par le désamiantage. Le permis de construire ayant déjà été validé à la date du 6 mai 2020, nous devrions voir le début de la construction après la rentrée.

LES TRAVAUX DE L'ESPACE SPORTIF COMMUNAL AVANCENT A GRANDS PAS !

Le projet de réhabilitation de l'ancien terrain de tennis communal permettra, dès la rentrée, aux écoles, périscolaire et animations sportives de bénéficier d'un espace sportif adapté et de confort.

Pour rappel, les travaux de maçonnerie ont débuté en février dernier, suivi des opérations de charpentes/bardages, aménagements extérieurs, accessibilité, le tout complété par les travaux d'électricité et préparation du sol sportif adapté avec tracés pour permettre à terme la pratique des sports tels que le futsal, tennis, basket...

Les opérations se terminent à la fin de la période estivale pour une livraison prévue au 1er septembre 2020.

L'équipe municipale se réjouit que l'opération n'ait pas pris de retard malgré les difficultés liées à la période d'urgence sanitaire et remercie la Région, l'Office de Sports Cantonal et l'Etat pour l'accompagnement subventionné à hauteur 30 % du projet soit 75 500€.

TRAVAUX AUX VESTIAIRES DU FOOTBALL

Des travaux de réfection des sols, murs, douches, des sanitaires avec toilette PMR, des équipements bancs, patères... sont en fin de réalisation pour la reprise de la saison 2020/2021.

Opération menée conjointement avec les membres de l'EDDM qui ont participé activement aux travaux de peinture. Merci à tous ces bénévoles.



CIVISME :

Incivilités mais également citoyenneté

Tout le monde peut constater de nombreux cas d'incivilités : bris de verre, vandalisme, quand il ne

s'agit pas de dépôts d'ordures parfois même au pied des points d'apport volontaire prévus pour le verre, le papier et le linge. Si vous en êtes témoin, apportez votre contribution, prenez des photos, signalez-le à la mairie, vous rendrez ainsi service à toute la collectivité.

Mais il y a également ceux qui se désolent et décident d'agir.

Nous devons ainsi féliciter et remercier quatre jeunes, voulant rester anonymes, âgés de 17-18 ans qui, au Parc des Lavandières, ont entrepris de balayer le city-parc après en avoir ôté les morceaux de verre ainsi que les tessons de bouteilles, emballages plastiques, papiers divers ramassés près des tables de pique-nique. Ils ont également fixé une poubelle et divers cendriers avant d'assurer l'enlèvement et le transport des ordures à la déchetterie. Un geste citoyen qu'il faut saluer, merci à ceux qui ainsi, montrent l'exemple. Egalement il faut remercier l'initiative d'un habitant de la Guimaurais qui vient au bourg à pied et met à profit ses allers et venues pour ramasser les ordures qui ont été jetées par des personnes indélicates.

PAV : Points d'Apports Volontaires « papiers »

Vous êtes nombreux à être excédés que le Point d'Apport Volontaire (PAV) pour papiers situé près du Proxi soit rendu inutilisable.

En effet, des personnes mal intentionnées ont introduit du grillage à l'intérieur bloquant ainsi tout dépôt de papier. Cet acte de vandalisme qui s'ajoute à toutes les autres dégradations régulièrement constatées, en plus de la gêne occasionnée, représente un coût important notamment de main d'oeuvre, car il a fallu démonter le conteneur.

PAPERS AUTORISÉS DANS LA BORNE PAPIER



PAV « Verres »

Devant les PAV de verres, on peut constater des dépôts journaliers de cartons, de sacs de cannettes et bouteilles en verre. Vous devez effectuer à votre domicile un tri préalable de façon à ne pas déposer les néons, la vaisselle, les vitres cassées, etc ...seuls les contenants alimentaires en verre sont autorisés dans ces deux PAV « VERRES »

Nous rappelons que si vous êtes témoins d'un acte délictueux, vous devez le signaler à la mairie ou à la gendarmerie.



POINT COLLECTE VETEMENTS

Il en va de même des dépôts de vêtements, certains ne se donnent pas la peine d'introduire les sacs dans le conteneur prévu à cet effet et les abandonnent au pied de l'installation. Il est évident que si le conteneur est plein, il vous faut garder les sacs et les rapporter quand vous voyez que le conteneur a été vidé. Les sacs ayant pris l'humidité ne peuvent être triés et sont systématiquement mis au rebut.



Projet d'arrêté contre le bruit

Très prochainement un nouvel arrêté de lutte contre les nuisances sonores va être publié qui sera plus explicite. Il devrait permettre de lutter plus efficacement contre les bruits qui perturbent l'environnement.

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS



Les élus de la commune ont décidé de lancer une campagne de stérilisation des chattes errantes.

Des chats errants à chats libres :

Les chats errants n'ont pas suffisamment connu la présence de l'homme dans les débuts de leur vie. Ils développent alors un comportement « sauvage » et vivent de manière indépendante. La loi permet, depuis le 1^{er} janvier 2015, de passer du statut de « chats errants » à « chats libres » sous réserve qu'ils soient stérilisés et identifiés par tatouage ou puce électronique puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. Ce dispositif définit le statut de « chats libres » qui reconnaît l'existence de ces félins non rattachés à un foyer. La remise sur site permet de fixer une population en bonne santé et d'éviter l'arrivée de nouveaux congénères. Il est nécessaire d'éviter une recrudescence de chats, sachant qu'une chatte peut avoir 4 à 8 chatons par portée et 3 à 4 portées par an.

La municipalité a donc décidé de signer un contrat,

pour une durée d'un an, avec un cabinet vétérinaire de Châteaubriant pour la stérilisation de 10 chattes errantes et uniquement celles vivant librement dans la nature, sur notre commune.

Démarches :

- Contacter la mairie pour les formalités à accomplir
- Capturer le chat dans une cage
- Après stérilisation, remettre le chat dans son milieu naturel habituel.

D'autres actions de stérilisation sont mises en place par la SPA. Pour tous renseignements complémentaires, contacter directement les services de la SPA de Loire-Atlantique.

INFOS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL



Soutien aux producteurs locaux

La COMCOM de Châteaubriant-Derval a réalisé une carte interactive de son territoire répertoriant tous les producteurs locaux.

Voir : www.cc-chateaubriant-derval.fr

La Maison de l'Habitat créée par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval est un nouveau service gratuit d'information, de conseil et d'assistance aux propriétaires qui souhaitent améliorer leur logement. Vous y trouverez conseils, aides et démarches notamment pour les opérations suivantes :

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Lancée en mars dernier sur l'ensemble du territoire intercommunal pour la période 2020-2024, cette opération OPAH permet aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires de bénéficier, sous conditions, d'une aide financière pour la réalisation de travaux sur leurs logements à hauteur de 1 500 € minimum.

Se renseigner à la Maison de l'Habitat – 28, rue Pasteur 44110 CHATEAUBRIANT

Tél : 02 40 07 25 29 - Courriel : maison.habitat@cc-chateaubriant-derval.fr

Dispositif Denormandie – nouveaux travaux éligibles

Ce dispositif fiscal prolongé jusqu'au 31.12.2022 s'applique sur l'ensemble du territoire urbain de Châteaubriant et permet d'obtenir une aide pour la rénovation de logements locatifs tels que la création de surfaces habitables nouvelles, la modernisation, l'aménagement ou l'assainissement de surfaces (ou annexes) ainsi que les travaux pour la réalisation d'économies d'énergie.

Opération de ravalement de façades

Consiste en un octroi de subventions pour la rénovation du patrimoine ancien en incitant à la réalisation de ravalements de qualité. Cette opération s'applique aux propriétaires d'immeubles

et de maisons situés dans le nouveau périmètre défini au début de cette année.

Se renseigner à la Maison de l'Habitat – 28, rue Pasteur 44110 CHATEAUBRIANT

Tél : 02 40 07 25 29

Courriel : maison.habitat@cc-chateaubriant-derval.fr



La municipalité remercie chaleureusement toutes les bonnes volontés qui se sont investies dans la confection de masques de protection contre le coronavirus, qu'il s'agisse de la dizaine de couturières bénévoles, des personnes ayant souhaité apporter leur contribution en fournissant tissu et élastique comme des personnes reconnaissantes qui ont versé leur obole dans la cagnotte pour l'achat du matériel manquant. Cette opération en créant du lien social a montré que la solidarité existe et n'est pas un vain mot. Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur la gratitude que nous devons à toutes ces bénévoles.

Face à la reprise de l'épidémie en France, l'état a relancé il y a quelques semaines, les règles élémentaires de port de masque obligatoire et distanciation conseillée dans les lieux publics clos. L'appréciation et l'application de cette directive nationale vient reporter jusqu'à nouvel ordre, la levée des restrictions préfectorales prises en mars dernier à l'intérieur de nos espaces polyvalents communaux. Cette position suivie par notre municipalité, consciente des attentes de chacun, ne permettra probablement pas la tenue de vos événements à venir à la salle polyvalente ainsi qu'au réfectoire durant les prochaines semaines/mois.

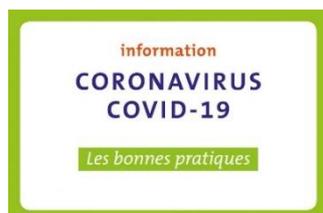
Nous espérons pouvoir vous annoncer de meilleures nouvelles sitôt qu'une amélioration sanitaire sera constatée, en attendant nous restons à votre écoute et vous souhaitons un très bel été.

Amicalement, la commission information

Après deux mois de restriction de circulation, voire pour certains, de solitude, nos portes et nos libertés de se déplacer

se sont enfin rouvertes, même si elles restent aujourd'hui encore limitées. Malgré les vacances d'été, malgré le beau temps, nous voilà toujours obligé d'être encore attentif et protecteur.

Attentif aux autres, tout comme à soi-même, en respectant les gestes barrières, en privilégiant le port du masque dans les lieux publics fermés, et voire même en extérieur dans les lieux à forte densité de



personnes. D'ailleurs dès la première semaine d'août, le port du masque sera obligatoire sur le marché de Chateaubriant.

Protecteur pour les autres et vous-même, en respectant les gestes barrières, en portant le masque, vous protégez les plus faibles d'entre nous qui pourraient tomber gravement malade, voire pire. Pensez à eux.

D'ailleurs :

- **Porter un masque** c'est penser à l'autre, à celui qu'on croise ou avec qui on échange ;
- **Porter un masque** ne me rend pas faible, effrayé, bête ou même "contrôlé", certes il vous semble cacher un sourire, une expression, mais ces derniers peuvent aussi se lire dans les yeux ou les gestes ;
- **Porter un masque**, ça rend attentionné. Et si vous pensez à votre apparence, à votre inconfort, ou à l'opinion qu'ont les autres de vous, imaginez un proche, un enfant, un père, une mère, un grand-parent, placé sous un respirateur, seul sans vous ni aucun membre de la famille qui soit autorisé à son chevet ;
- **Porter un masque** quelques heures n'a jamais tué personne, sinon les chirurgiens et autres personnels médicaux seraient tous morts !

Prenons soin de nous, protégeons-nous les uns les autres.

INFORMATION DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

L'APEL de l'Ecole Sainte Marie

organise une collecte de vêtements le :

**Vendredi 16 Octobre 2020
de 16H30 à 19H30.**



Vous pourrez déposer à l'école : vêtements, chaussures, linge de maison, petite maroquinerie. Merci d'avance pour votre participation.

Le Bureau et ses membres - APEL École Sainte Marie - 44520 La Meilleraye de Bretagne

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu à la Meilleraye de Bretagne le 9 octobre 2020 de 15 h 30 à 19 h à la salle polyvalente

Les collectes ont lieu sur RDV, inscription sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



